



BORDEAUX MÉTROPOLE

Rapport annuel d'activité 2016

sur le prix et la qualité
des Services publics de l'eau
et de l'assainissement

Qualité de l'eau

AXE 1 de la politique de l'eau

Objectif 1.4 : garantir tous les jours de l'année la très bonne qualité de l'eau potable distribuée aux usagers.

Le Code de la santé publique fixe les conditions de sécurité sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine.

L'eau potable est parmi les produits alimentaires l'un des mieux contrôlés.

A cet effet, l'Agence Régionale de la Santé (ARS) Aquitaine, Délégation territoriale de la Gironde établit chaque année un programme d'analyses à respecter sur chacun des points de captage.

Ce programme est complété par des autocontrôles réalisés à l'initiative du concessionnaire.

L'ensemble des analyses réalisées montre que l'eau distribuée sur Bordeaux Métropole est de très bonne qualité bactériologique et physico-chimique.

Respect des limites de qualité réglementaires (source : ARS DT 33)				
	Paramètres microbiologiques		Paramètres physico-chimiques	
	Nombre de prélèvements	Taux de conformité	Nombre de prélèvements	Taux de conformité
Départ distribution	294	100 %	296	99,7 %
Réseau de distribution	1225	100 %	1207	100 %
Bilan global eaux distribuées	1519	100 %	1503	99,9 %

Le bilan établi en 2016, par l'ARS délégation territoriale de la Gironde, est présenté de manière détaillée en annexe du rapport.

Contrôle Sanitaire

L'ARS est réglementairement chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Cette synthèse prend en compte les résultats des 492 analyses bactériologiques et 489 analyses physico-chimiques réalisées sur l'eau distribuée. Lors de mauvais résultats, de nouvelles analyses sont réalisées ; des mesures correctives sont demandées à l'exploitant.

Conseils



Laisser couler l'eau quelques minutes avant de la consommer, notamment après une absence prolongée ou en cas de présence de canalisations en plomb dans votre domicile.



Consommer uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Les traitements complémentaires sur les réseaux intérieurs d'eau froide (adoucisseurs, purificateurs, ...) sont sans intérêt pour la santé, voire dangereux. Mal réglés ils peuvent accélérer la dissolution des métaux des conduites, ou mal entretenus devenir des foyers de développement microbien. Ces traitements sont à réserver aux eaux chaudes sanitaires.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations. Il est conseillé de remplacer ce type de canalisation.



Pour la prévention des caries dentaires, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé lorsque sa teneur dans l'eau est inférieure à 0,3 mg/L : demandez conseil à votre médecin ou à votre dentiste.



Toute possibilité de communication entre l'eau d'un puits ou d'un forage privé et l'eau d'adduction publique est interdite (ni vanne, ni clapet).

La commune de Bordeaux dépend du service de l'eau de Bordeaux Métropole. Les eaux distribuées sur la commune de BORDEAUX proviennent exclusivement de sources ou captages profonds qui transitent par les usines de production de Paulin (Bordeaux), Béquet (Villenave d'Ornon), Cap Roux (Mérignac), la Forêt (Eysines), Amelin (Bordeaux), Pasteur (Floirac) et par les stations en direct des forages de Lavardens (Talence), et par la station du forage de Verthamon (Pessac), Bourbon, Jourde et Benaugue (Bordeaux). Ces eaux subissent pour la plupart un traitement simple de déferrisation, de mise à l'équilibre et de chloration. Un traitement plus complet avec une coagulation par sulfate d'aluminium, filtration et désinfection est effectué sur les eaux de la source de Budos qui arrivent à la station de Béquet et sur les eaux du champ captant du Thil traitées à Cantinolle et Gamarde. 76,8% des captages de Bordeaux Métropole sont dotés de périmètres de protection, la procédure de régularisation pour les autres captages est engagée.

Bactériologie

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

100% des échantillons analysés dans le cadre du contrôle sanitaire se sont révélés conformes aux limites de qualité.

Nitrates

Éléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. Ne doit pas excéder 50 mg/L.

Tous les résultats sont conformes à la limite de qualité. Valeur maximale relevée : 10,2 mg/L. Sur le secteur de Ponthelie la valeur maximale est de 17 mg/L.

Dureté

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau. Il n'y a pas de valeur limite réglementaire. Elle s'exprime en degré français (°F).

Eau calcaire à très calcaire (Dureté de 21,1 à 33°F)

Fluor

Oligo-éléments présents naturellement dans l'eau. La teneur de cet élément ne doit pas excéder 1,5 mg/L.

Valeur moyenne relevée au centre et nord de Bordeaux : 0,70 mg/L. Valeur moyenne relevée au sud de Bordeaux : 0,06 mg/L.

Pesticides

Sauf paramètres particuliers la teneur ne doit pas excéder 0,1 µg/L par molécule individualisée.

Tous les échantillons se sont révélés conformes à la limite de qualité réglementaire pour les molécules recherchées (tous les résultats étaient inférieurs au seuil de détection analytique). La valeur maximale mesurée sur l'année a été de 0,04 µg/L pour les molécules : HCH gamma (lindane) et Oxyfluorène.

AVIS SANITAIRE GLOBAL

BACTERIOLOGIE : 100% des échantillons analysés lors du contrôle sanitaire ont révélé une eau conforme aux limites de qualité.

PHYSICO-CHIMIE : 99,8% des échantillons analysés lors du contrôle sanitaire ont révélé une eau conforme aux limites de qualité. Une non-conformité a été enregistrée le 27 juillet 2016 (valeur 1,6 NFU) en départ distribution à la station de Béquet (Villenave d'Ornon) non confirmées le 03 août 2016 ainsi que les prélèvements suivants.

Ce document a été établi en application de l'arrêté du 10 juillet 1996

Les informations sur la qualité de l'eau sont disponibles en mairie et sur internet <http://www.eaupotable.sante.gouv.fr>

ARS – Délégation Départementale de la Gironde - 103 bis, rue Belleville - CS 91704 - 33063 Bordeaux Cédex – Téléphone : 0557014544 – Télécopie : 0557014789 -

Email :

ars-dd33-sante-environnement@ars.sante.fr